

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-027

du 07 mai 2024

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 113

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n° 2024-01-03 du conseil communautaire du 15 février 2024 portant modification des délégations de pouvoirs du conseil au président ;

Vu le marché portant réhabilitation du chemin de la mémoire à la courtine – lot 1 impression sur verre;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DÉSIGNATION

Dans le cadre du marché cité ci-dessus est approuvé l'avenant n°1 à intervenir avec :

TOUT L'ART DU VERRE

5 rue Vincent Ansquers

58600 TREIZE SEPTIERS

ARTICLE 2 : OBJET

La présente décision approuve l'avenant portant :

Ajout de la fabrication/impression d'un panneau verre supplémentaire. Avec une incidence financière de 187,06 euros soit 3% du marché initial.

ARTICLE 3 : AMPLIATION

La présente décision sera notifiée aux titulaires dudit marché et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 07 mai 2024
Le président,
Pierre Chevâtier

